

Compte rendu de séance

Séance du Mardi 20 Septembre 2022

L' an 2022 et le Mardi 20 Septembre 2022 à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE MOUGENOT sous la présidence de GLORIOT Sylvain Maire

Présents : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel, LOMON Mickaël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PATARD Sandrine à Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard à M. GLORIOT Sylvain, COLLIOT Sébastien à M. LOMON Mickaël
Excusé(s) : Mmes : LOYAL Claire, SENDEL Danièle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 6

Date de la convocation : 12/09/2022

Date d'affichage : 13/09/2022

A été nommé(e) secrétaire : Coralie BRIGUÉ

ACHAT TERRAIN LA CROISSETTE

réf : 202200062

Suite à la proposition d'achat présentée par Monsieur Vincent EMERAUX , agent commercial mandataire en immobilier indépendant affilié au réseau IAD France, le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur du terrain à bâtir cadastré ZI 35 La Croisette de 8 840 m2 appartenant à Yoann PARISSE pour un montant de 90 000 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant

Les crédits seront prévus au budget 2023 au compte 2111.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE DES GRUMES FACONNEES ET PARTAGE EN NATURE DES AUTRES PRODUITS (GRUMES AFFOUAGERES)

réf : 202200063

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des parcelles 2, 3 et 10 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2022-2023

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2022-2023
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.

- décide de répartir l'affouage :

par feu

- désigne comme garant responsable :

Monsieur LOMON Mickaël

fixe le délai unique d'exploitation façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15/09/2023 (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).

Fixe le montant de la taxe d'affouages à 50 €

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et les conventions correspondants

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX SYLVICOLES 2022

réf : 202200064

Après présentation des devis par l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal accepte les travaux sylvicoles de l'année 2022.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats et conventions correspondants

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE DE LA TOTALITE DES PRODUITS DE COUPES EN BOIS FACONNES BORD DE ROUTE

réf : 202200065

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 24 et 4 et diverses figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2022-2023

Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2022-2023

Vente des houppiers et petits pieds façonnés en bois énergie bord de route au cours de la campagne 2022-2023

Le Conseil Municipal laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions correspondants.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

PARTAGE EN NATURE DE LA TOTALITE DES PRODUITS

réf : 202200066

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits de la parcelle 33 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2022-2023

- Partage en nature de la totalité des produits entre les affouagistes.

Le Conseil Municipal

- décide de répartir l'affouage :

par feu

- désigne comme garant responsable :

Monsieur LOMON Mickaël

fixe le délai unique d'exploitation façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15/09/2023 (A l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).

Fixe le montant de la taxe d'affouages à 50 €

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et les conventions correspondants

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

PLANTATION 2022-2023

réf : 202200067

Après présentation des devis par l'Office National des Forêts et de la Société NAUDET REBOISEMENT, le Conseil Municipal accepte les travaux de reboisement et d'aménagement sylvicoles et paysagers de la parcelle 18 (printemps 2023)

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats et conventions correspondants

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 26/09/2022
Le Maire
Sylvain GLORIOT